

Concept de protection



5.6.2020



Contexte

La troisième étape de l'assouplissement des mesures prises pour lutter contre l'épidémie de coronavirus a pris effet le 6 juin 2020. L'interdiction de rassemblement dans l'espace public est assouplie dans le strict respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale et moyennant un traçage des contacts. Les nouvelles mesures d'assouplissement qui ont été décidées concernant les entraînements et les compétitions au sein des organisations sportives autorisent aussi une reprise plus large des activités sportives dans le respect des prescriptions sanitaires/ épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique.

L'Association Neuchâteloise de Soft Air, ANSA, décrit dans ce concept les mesures qu'elle entend mettre en place afin de lutter contre la transmission du coronavirus.

Principes de bases

Les cinq principes définis par l'OFSP et Swiss Olympic seront mis en œuvre comme suit.

1. Ne pas présenter de symptômes

Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent participer aux parties.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée sur le terrain, en zone neutre, lors des jeux, après les jeux et lors du trajet retour ou en d'autres situations similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main. Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'activité à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Lavez-vous soigneusement les mains, avant et après la partie, pour vous protéger vous-mêmes et votre entourage.

A l'arrivée sur le terrain, lors de la phase administrative, les joueurs doivent se désinfecter les mains avec la solution mise à disposition par l'ANSA.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, les joueurs inscrivent sur la fiche d'inscription leurs nom, prénom et leur numéro de téléphone lors de la phase administrative. Par la signature de la fiche d'inscription, les joueurs autorisent l'ANSA à transmettre leur coordonnées aux autorités sanitaires.

5. Désigner une personne responsable

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les parties doit nommer un responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les mesures de protection soient respectées. Le président de l'ANSA, Julien Boss assure cette charge.



Mesures spécifiques

Arrivée et phase administrative

Lors de son arrivée au terrain, un joueurs ne peut entrer dans la zone neutre qu'après :

- s'être désinfecté les mains ;
- avoir rempli et signé la fiche d'inscription ;
- s'être acquitté de la finance de participation.

Passage au radar

La passage au radar se fait avec des billes de 0.20g mises à disposition par l'ANSA. Pour éviter que plusieurs personnes manipulent billes, BB loader et magasins, on procédera comme suit :

- un membre ANSA placé à 2m du radar effectue la mesure et remplit le formulaire de contrôle ;
- un autre membre ANSA s'occupe des billes et des brides de couleur. Il a l'obligation de porter ses gants d'airsoft afin de se protéger lors des manipulations ;
- le remplissage des magasins se fait sans contact corporel :
 - le joueur tend son magasin ;
 - le membre ANSA y met quelques billes à l'aide du BB loader.

Briefing

Les joueurs doivent être répartis de manière à respecter la distance de sécurité. L'énumération des mesures de protection doit faire partie du briefing.

Règles de soins

Les extractions sont interdites. Le joueur touché doit attendre un certain temps avant d'appeler un médecin (la durée d'attente sera définie lors du briefing). Le médecin remet le joueur en jeu en lui donnant une tape.